

**ENTENTE SUR LE TRAITEMENT ET LA
LIVRAISON DES CHÈQUES
GOUVERNEMENTAUX EN CAS
D'INTERRUPTION DU SERVICE POSTAL PAR
SUITE D'UNE GRÈVE OU D'UN LOCK-OUT**

**AGREEMENT ON PROCESSING AND
DELIVERY OF GOVERNMENT CHEQUES IN
THE EVENT OF AN INTERRUPTION OF
POSTAL SERVICE RESULTING FROM A
STRIKE OR LOCKOUT**

Voici les paramètres généraux de l'entente, tels que nous les entendons.

1. Les membres du STTP acceptent de se porter volontaires pour traiter les chèques des gouvernements fédéral et provinciaux et de les livrer aux personnes âgées, aux personnes à faible revenu et à d'autres qui reçoivent des chèques de pension et d'autres formes d'aide sociale.
2. La Société canadienne des postes fournit au STTP une liste des chèques de pension et d'assistance gouvernementale à traiter et à livrer.
3. Tous les mois, un maximum de deux jours est réservé à la livraison. Le STTP et la Société canadienne des postes font un emploi maximal des ressources afin de réduire au minimum le nombre d'heures de travail requises dans les établissements aux fins du traitement. La Société canadienne des postes fournit au STTP une liste des dates de tri et de livraison. La Société communique ces dates aux administrations municipales, aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral.
4. Les membres (des groupes 1 et 2) du STTP acceptent de se porter volontaires pour travailler dans les installations selon les besoins. La Société canadienne des postes informe le STTP du nombre d'employées et employés volontaires requis dans chacune des installations. Le palier national du STTP accepte qu'un

This is our understanding of the general parameters of the agreement.

1. CUPW members agree to volunteer to process and deliver government payments, federal, provincial and municipal to senior citizens, low income people and others who receive pension cheques and various forms of social assistance.
2. Canada Post Corporation will provide CUPW with a list of the pension and government assistance cheques that are to be processed and delivered.
3. There will be up to 2 days of delivery each month. CUPW and Canada Post Corporation will maximize resources to minimize the number of hours required for processing. Canada Post Corporation will provide CUPW with a list of the sortation and delivery dates. The Corporation will inform municipal, provincial and federal governments of these dates.
4. CUPW members (from Groups 1 and 2) agree to volunteer to work in locations as required. The Corporation will inform CUPW of the number of volunteer employees required in each location. National CUPW agrees that a sufficient number of volunteer employees will be recruited to process and deliver

nombre suffisant d'employées et employés volontaires soient recrutés afin de traiter et de livrer les chèques d'aide sociale gouvernementaux conformément à la présente entente. Des consultations auront lieu aux paliers national et local lorsque la Société aura déterminé le nombre de volontaires requis.

5. Dans la mesure du possible, la livraison aux cases postales, à la poste restante et aux domiciles se fait selon les procédures normales.
6. Les factrices et facteurs ainsi que les factrices et facteurs de relève se portent volontaires pour livrer les chèques destinés à leurs propres itinéraires ou pour aider, au besoin, à parcourir les itinéraires sans titulaire. Il est entendu par les parties que l'on pourrait demander aux factrices et aux facteurs d'effectuer la livraison sur plusieurs itinéraires, en fonction du volume. Les modes de transport habituels sont disponibles là où il le faut. Les factrices et les facteurs peuvent utiliser leurs véhicules personnels.
7. Le Syndicat fournit des laissez-passer de ligne de piquetage à tous les employés et employées qui se portent volontaires pour traiter et livrer les chèques d'aide sociale. Les employées et employés qui effectuent la livraison portent leur uniforme et sont autorisés à porter des macarons, des épinglettes ou d'autres articles semblables du Syndicat.
8. Les parties s'entendent sur un mécanisme qui assurera la livraison des chèques non livrables à l'échelle locale et nationale. À la discrétion de la Société, il faudra peut-être, les jours de livraison, effectuer une deuxième tournée pour assurer la livraison du courrier mal trié et des envois visés par un changement d'adresse.
5. To the extent practicable, normal procedures will be followed for delivery to lock boxes, general delivery and homes.
6. Letter carriers and relief letter carriers will volunteer to deliver on their own routes and/or assist as required on uncovered routes. It is understood by the parties that letter carriers may be asked to deliver on multiple routes dependent on volume. Normal conveyance modes will be available where required and letter carriers may use their private vehicles.
7. All employees volunteering to process and deliver social assistance cheques will be given picket passes by the Union. Delivery employees will wear their uniforms and will be permitted to wear union buttons, pins or similar products.
8. The parties will agree to a mechanism to ensure that undeliverable cheques are delivered locally and nationally. A second carry may be necessary at the Corporations discretion, on delivery days to deal with missorts and changes of address.

government social assistance cheques in accordance with this agreement. Consultation will be held nationally and locally when the Corporation has finalized the numbers of volunteers required.

9. La Société canadienne des postes exige que les employées et employés volontaires soient rémunérés à raison de cinquante dollars (50 \$) pour chaque jour consacré au tri et à la livraison des chèques d'aide sociale ou à l'exécution d'autres tâches connexes.
10. Le STTP a l'occasion d'examiner, en présence de représentantes ou représentants de la direction locale chargés des opérations, l'intérieur des véhicules transportant les chèques avant qu'ils ne franchissent les lignes de piquetage.
11. Les parties agissent comme si les dispositions de la convention collective relativement à la santé et à la sécurité, aux griefs et à l'arbitrage, à la discipline et aux accidents du travail s'appliquaient, avec les adaptations nécessaires, à la Société et aux employées et employés de manière individuelle, pendant le traitement et la livraison des chèques.
12. Les parties précisent que la présente entente est légale et exécutoire.
9. Canada Post will require that volunteer employees be paid fifty dollars (\$50) for each day sorting and delivering social assistance cheques or performing other related duties.
10. CUPW will be given the opportunity to look inside vehicles carrying cheques before they cross picket lines in the presence of local management personnel who are representatives of operations.
11. The parties will act as if the provisions of the collective agreement as they relate to Health and Safety, Grievance and Arbitration, Discipline and Injury on Duty will apply, with appropriate changes, to the Corporation and employees on an individual basis, while cheques are being processed and delivered.
12. The parties intend this agreement to be legal and binding.

Pour le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes /
For the Canadian Union of Postal Workers



George Floresco.

Pour la Société canadienne des postes /
For Canada Post Corporation



Bel Spel

March 11, 2011
Date